

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 27388

présenté par

Mme Panonacle, M. Gérard, M. Kamardine, Mme Atger, M. Serva, Mme Sanquer, Mme Benin,
Mme Sylla, M. Gomès et M. Dunoyer

ARTICLE 17

Compléter l'alinéa 5 par la phrase suivante :

« L'administration met à la disposition des intéressés un simulateur visant à leur permettre d'évaluer le montant de leur pension en fonction des cotisations versées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Issu du rapport d'information de la Délégation aux Outre-mer, le présent amendement vise à permettre aux fonctionnaires qui bénéficient de primes destinées à compenser la cherté de la vie et les charges liées aux conditions locales, qui n'étaient jusqu'à présent pas soumises à cotisation, de mieux évaluer l'impact à long terme de cette nouvelle disposition sur leur pension de retraite.